

La santé des aidants proches, un défi majeur

Communiqué de Presse

Qui dit maladie grave, dit bien souvent personnel médical, médecins ou autres spécialistes. Mais en parallèle, les proches œuvrent dans l'ombre pour accompagner au domicile la personne malade. **Pas moins de 10 % des Belges** endossent ce rôle. Voilà pourquoi Partenamut a été la première mutualité à créer en janvier 2016 le statut d'aidant proche permettant de bénéficier d'un accompagnement psycho-social adapté ainsi que d'aides financières et matérielles. Ce proche met souvent entre parenthèses sa propre santé, son bien-être personnel. Il faut adapter son quotidien, assumer un nouveau rôle. La mutualité souhaite donc plus que jamais continuer à **donner une place centrale au binôme aidé/aidant proche et soutenir ces accompagnants de l'ombre**. En effet, en parallèle des services d'aide existants, Partenamut a conscience de l'importance de soutenir et conseiller ces personnes.

Maillon essentiel des aides à domicile, les aidants proches constituent un soutien de taille à notre société. Ils effectuent un grand nombre de tâches au même titre qu'un prestataire de soins ou de services traditionnel, ce qui revêt également une valeur économique. **Leur contribution permet donc à la sécurité sociale une économie considérable**. Un effet qui devrait encore s'accroître puisque le nombre d'aidants proches ne cessera d'augmenter suite au vieillissement de la population.

Soulager l'aidant proche

Didier D'Hainaut, directeur de Partenamut Solutions & Assistance, souligne cette nécessité de soutien à l'aidant proche. *« Nous sommes conscients qu'assumer un tel rôle (auprès des proches dépendants) peut avoir des répercussions importantes sur la vie et la santé de ces personnes. N'oublions pas qu'ils sont souvent livrés à eux-mêmes. Ils s'épuisent moralement et physiquement »*. Ce statut et les aides qui en découlent représentent cependant un vrai plus pour la personne aidée dans le cadre de son maintien à domicile. Partenamut cherche donc également à **soulager l'aidant proche lui-même**. Voilà pourquoi la mutualité veut continuer à fournir les clés pour épauler au mieux la personne malade tout en permettant à son aidant de prendre soin de soi et de gérer le stress supplémentaire inhérent à ce genre de situation.

Le défi est primordial pour Partenamut dans le processus d'accompagnement, car le proche doit parfois notamment **poursuivre en parallèle sa carrière professionnelle**. En effet, plus **d'un tiers des aidants proches reconnus Partenamut continuent à travailler**¹. Dans certains cas également, la charge quotidienne est d'autant plus conséquente qu'il n'y a pas d'assistance additionnelle. Environ la moitié de nos aidants proches ne fait pas appel à une aide extérieure supplémentaire.

Il existe une multitude de profils d'aidants. La plupart sont des adultes, plus régulièrement des femmes, mais les jeunes constituent également une part des aidants proches. Ils sont **3% de moins de 25 ans** à porter une aide régulière à un proche. Régulièrement encore scolarisés ou jeunes travailleurs, ils doivent parfois quitter leur boulot pour faire à manger, s'occuper de leurs frères et sœurs ou encore prodiguer certains soins. Ces jeunes qui perdent souvent leur statut d'enfant ont

¹ Voir note en pièce jointe : Les aidants proches en quelques chiffres

besoin d'aide et de soutien. C'est pourquoi nous sommes partenaires avec l'asbl jeunes aidants, qui entretient notamment des contacts avec les « JAP² » via les écoles.

L'épuisement de l'aidant proche

L'aidant proche n'a pas toujours eu d'autre choix que d'endosser cette responsabilité. Bien souvent l'aspect affectif amène un grand nombre de proches à **culpabiliser de prendre du temps pour eux**, de confier leur proche à une personne extérieure. C'est un véritable challenge de les aider à se sentir bien, de leur permettre de mener une vie sociale, ou pratiquer une activité sportive.

Collaboration avec Actevio

L'objectif de Partenamut est également d'agréments encore ses aides existantes avec des services supplémentaires. « *Nous avons notamment mis en place une collaboration avec **Actevio**, une **plateforme** qui permet d'obtenir de nombreuses **informations** sur les aidants proches toujours actifs professionnellement. Il est également possible d'y trouver une librairie multimédia et surtout des **ateliers de soutien**. Grâce à ces nouveautés et au renforcement de nos services existants, nous souhaitons affirmer notre dynamisme tout en continuant à tisser un lien entre tous les acteurs de la santé et de l'accompagnement.* »

Les avantages pour les aidants proches reconnus par Partenamut

En plus d'une prise en charge personnalisée par des travailleurs sociaux expérimentés et spécialement formés, l'aidant reconnu peut bénéficier des avantages suivants :

- **Aide-ménagère ou familiale** : Jusqu'à **250 € par an** pour l'achat de titres services et/ou des prestations d'aide familiale.
- **Soutien psychologique** : Jusqu'à **180 € par an** de remboursement pour des séances chez un psychologue
- **Pour les aidants de personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer** (ou de maladies apparentées) : **30 € par visite** pour un accompagnement par un ergothérapeute de notre partenaire Alzheimer Belgique.
- **Séjour de convalescence** : jusqu'à **490 € par an** pour l'aidant proche (reconnu par Partenamut) qui accompagne un aidé.
- **Court répit pour l'aidant** : **2 jours par an** de garde à domicile de la personne aidée
- Remboursement jusqu'à **250 €** pour les **stages, camps et voyages scolaires** des enfants reconnus « jeunes aidants proches »

De nombreuses activités totalement gratuites sont également proposées à nos aidants proches reconnus (journées de formation, sessions d'information, journées de répit, etc.).

² JAP : Jeunes Aidants Proches

Des ambitions en lien avec les préoccupations des aidants et de leurs aidés

L'objectif est d'adapter continuellement nos services aux besoins des aidants proches mais aussi d'en proposer constamment de nouveaux en vue de présenter notamment en 2018 de **meilleures perspectives de répit**. Nous proposons des **formations certifiantes sur mesure** afin qu'ils puissent améliorer leurs compétences et ne pas rester seuls faces à toutes les questions qu'ils se posent. La volonté première est de permettre à ces personnes d'être entourées et d'assumer ce rôle dans de bonnes conditions.

Plus d'infos sur <https://www.partenamut.be/fr/outils-et-services/solutions-et-assistance/aidants-proches-infos>.

Partenamut – Relations Presse

presse@partenamut.be

www.partenamut.be

Partenamut une mutualité libre, indépendante d'organisations politiques. Avec plus de 1.000.000 membres, principalement active en Wallonie et à Bruxelles.



www.facebook.com/Partenamut



www.youtube.com/user/partenamut



<https://twitter.com/partenamut>